



Votre conseil : (081654)
CBT ARCHEREAU ET MAROLLEAU
20B RUE DU FG ST JACQUES
BP 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. : 03 80 24 75 80
E-mail : beaune@agence.generali.fr

Votre Espace client
www.monespace.generali.fr
Personnel, sécurisé et disponible 24 h/24
Votre identifiant : DOMAIN50

Votre référence client
n° 016 094 421
Votre contrat n° AL 454 442

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD



Mémo véhicule assuré

Paris, le 29 juin 2025

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit un contrat d'assurance Auto et nous vous remercions.
Voici les caractéristiques de votre police d'assurance :

DOMAINE A F GROS	
Nom, Prénom et Adresse souscripteur	DOMAINE A F GROS 5 GRANDE RUE 21630 POMMARD
Numéro de contrat	AL454442
Date de prise d'effet des garanties	01/08/2009
Numéro d'immatriculation du véhicule	7567RR21
Marque et modèle du véhicule	FENDT -

A quoi sert ce mémo ?

Ce mémo constitue une présomption d'assurance **pour les véhicules immatriculés** pendant les 15 jours suivant la date de prise d'effet de votre contrat d'assurance.
Pour les contrats dont la couverture est inférieure à 15 jours, la présomption d'assurance est valable jusqu'au terme de la période couverte.

A l'issue de cette période, seule l'inscription par l'assureur au Fichier des Véhicules Assurés (FVA) fera foi. Le fichier est utilisé par les forces de l'ordre pour effectuer des contrôles en bord de route.
Ce mémo n'implique pas une obligation de garantie à la charge de l'assureur.

Nous vous rappelons que l'assurance Responsabilité Civile auto est obligatoire et la conduite sans assurance est un délit qui peut s'accompagner d'une amende.

Vous avez la possibilité de vérifier si le véhicule immatriculé que vous conduisez est bien assuré :

- en consultant le site public FVA : www.fva-assurance.fr
- en appelant le serveur vocal : + (33) (0)1 83 64 32 22 (coût d'un appel local)

1/ 2



Vous devrez vous munir du numéro d'immatriculation du véhicule ainsi que du numéro de formule indiqué sur le 1er volet de votre carte grise (il commence par l'année d'édition de votre carte).

Où conserver votre mémo ?

Nous vous conseillons de conserver un exemplaire de ce « mémo » dans votre véhicule car il vous permet de renseigner les éléments essentiels du constat amiable en cas d'accident : assureur et numéro de contrat.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations





CERTIFICAT D'ASSURANCE
 Du **01/08/25** au **31/07/26**



Identification
7567RR21

N°AL454442

Generali Iard

DOMAINE A F GROS
 5 GRANDE RUE
 21630 POMMARD

MODE D'EMPLOI : voir au verso

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD			2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS																																																				
3. VALABLE			4. Code pays / Code assureur / Numéro																																																				
DU		AU																																																					
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année																																																		
01	08	25	31	07	26																																																		
(Ces deux dates comprises)																																																							
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule																																																			
7567RR21				FENDT																																																			
8. VALIDITÉ TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.																																																							
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td> </tr> <tr> <td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>HR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>SRB</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td>UK</td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>						A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ	BIH	BY	IL	HR	MA	MD	MK	MNE	SRB	TN	TR	UA	UK				
A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL																															
RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ	BIH	BY	IL	HR	MA	MD	MK	MNE	SRB	TN	TR	UA	UK																																			
(*) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter http://gc-territorial-validity.cobx.org																																																							
9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)			DOMAINE A F GROS 5 GRANDE RUE 21630 POMMARD																																																				
10. Cette carte a été délivrée par : Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 Site internet : www.generali.fr			 713R P - 202404		11. Signature de l'assureur 																																																		
Déclarer votre sinistre depuis votre espace client www.monespace.generali.fr			Votre Intermédiaire 081654 CBT ARCHEREAU ET MAROLLEAU 20B RUE DU FG ST JACQUES BP 50052 21202 BEAUNE CEDEX Tél : 03 80 24 75 80																																																				
* CODE CATÉGORIE DE VÉHICULES : A. AUTOMOBILE (y compris Remorque dont le PTAC ≤ 500 kg) B. MOTOCYCLE C. CAMION OU TRACTEUR D. CYCLE À MOTEUR AUXILIAIRE E. AUTOBUS OU AUTOCAR F. REMORQUE G. AUTRES																																																							

Savez-vous que la vignette disparaît pour les véhicules immatriculés seulement ?

Si votre véhicule n'est pas immatriculé, et seulement dans ce cas, vous devez découper la vignette et l'apposer sur votre véhicule.

Elle doit être visible, y compris pour les engins de déplacement personnel motorisé :

- pour les 4 roues : en bas à droite du pare-brise
- pour les 2 roues : sur le garde-boue avant

Le papier vert disparaît. Vous pouvez désormais retrouver les documents dans votre espace client.



